

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 05 OCTOBRE 2010

Membres en exercice :	L'an deux mille dix, le cinq octobre , à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Portets, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme THERON, Maire.
18	Date de la convocation : 30 septembre 2010 .
Membres présents :	Présents : THERON Marie-France (Maire), PEREZ Jean-Claude, BLANCHARD Corine, MARQUETON Claudie, COURTIN Noël (Adjoints), CAZIMAJOU Didier, COUSSEAU Michel, RENAUD Thierry, GIFFARD Ghislaine, MORTIER Pascal, BAYLE Stéphanie, VACHER Jean-Claude (Conseillers Municipaux).
12	Absents avec délégation : DESVAUX Patrick (pouvoir à CAZIMAJOU Didier), JACQUE Fanny (pouvoir à THERON Marie-France).
Suffrages exprimés :	Absent excusé : ENGEL Stéphane.
14	Absents : HAVERLAN Dominique, VILLECHANOUX Georges, CAZIMAJOU Christiane. Secrétaire de séance : GIFFARD Ghislaine.

PREAMBULE

Madame THERON, Maire de PORTETS, donne lecture du compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 31 août 2010. Elle donne des précisions à Mme Stéphanie BAYLE en ce qui concerne les honoraires d'architecte, lesquels sont définis par la Loi M.O.P. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1 - AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA BONNETERIE – CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT

Afin d'accélérer les travaux de voirie de la rue de la Bonneterie qui devraient être réalisés par les services de la D.D.T.M., le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer une convention avec le Conseil général afin que la commune effectue ces aménagements et se fasse rembourser ensuite par le Département. Le montant estimatif des travaux et des honoraires de maîtrise d'œuvre est évalué à 31.590,00 € ;

2 - ENFOUISSEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE – GRAND RUE

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer la convention permettant au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) de réaliser l'enfouissement du réseau électrique basse tension dans la Grand Rue. Ces travaux seront effectués par la Société ETDE (33565 - CARBON BLANC) pour le compte du SDEEG.

3 - DISSIMULATION DU RESEAU TELEPHONIQUE RUES DU MARECHAL LECLERC ET DE LA BONNETERIE

Madame le Maire rappelle que le Conseil municipal, par délibération du 18 mai 2010, avait accepté les devis estimatifs relatifs aux études réalisées par France télécom pour l'enfouissement des réseaux téléphoniques de la rue du Maréchal Leclerc et de la rue de la Bonneterie. Ces études étant achevées, il convient désormais de se prononcer sur les devis définitifs présentés par France Télécom, sachant que les travaux de génie civil seront réalisés sous maîtrise d'œuvre du SDEEG et entrent dans le cadre de la Convention d'Aménagement de Bourg.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les montants définitifs des études en vue de la dissimulation des réseaux téléphoniques de la rue du Maréchal Leclerc et de la rue de la Bonneterie, soit :

- pour la Rue du Maréchal Leclerc : 1.159,20 € HT – 1.441,90 € dus par France Télécom (application de la Loi PINTAT) ; par conséquent, France Télécom devra 282,70 € HT à la commune ;

- pour la Rue de la Bonneterie : 2.028,60 € HT – 2298,13 € dus par France Télécom (application de la Loi PINTAT) ; par conséquent, France Télécom devra 269,53 € HT à la commune.

Il autorise le Maire à signer les devis et toutes pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

4 - CONVENTION D'AMENAGEMENT DE BOURG – PROGRAMMES 2011, 2012 ET 2013.

Le Conseil Municipal, afin d'optimiser la réaliser des opérations prévues dans le cadre de la Convention d'Aménagement de Bourg pour les exercices 2011 (Place de la mairie), 2012 (Aires de jeux du Chéret) et 2013 (Abords de la salle polyvalente) décide de faire appel, sur les conseils de Monsieur le Trésorier de PODENSAC, à un seul maître d'ouvrage. A l'unanimité, il accepte la proposition d'honoraires du Cabinet METAPHORE pour un taux de 6,4% du montant HT des travaux pour l'ensemble des opérations des années 2011, 2012 et 2013 et autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

5 - OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Afin de faire face aux besoins ponctuels de trésorerie, sachant que les opérations d'investissements en cours vont se réaliser progressivement, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, selon les caractéristiques suivantes :

- Montant de ligne de trésorerie : 300.000,00 €
- Durée : 1 an
- Taux fixe : 2,50 %
- Mise à disposition des fonds : à réception d'un fax – fonds versés à la Trésorerie de PODENSAC
- Remboursement des tirages : par mandatement total ou partiel
- Paiement des intérêts : post comptés à échéance du tirage ou à chaque remboursement ponctuel
- Frais de mise en place : 90,00 €

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette ligne de trésorerie.

6 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Cette question n'étant pas à l'ordre du jour, Madame le Maire demande au Conseil municipal s'il souhaite en délibérer. A l'unanimité, le Conseil municipal décide de porter cette question à l'ordre du jour.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention exceptionnelle de 100,00 € à l'Office de Tourisme de PORTETS pour la prise en charge des repas des musiciens lors de la fête du Terroir ;

Monsieur COUSSEAU Michel, membre de l'Association du Guidon Portésien ayant quitté la salle, le Conseil municipal attribue une subvention exceptionnelle de 600,00 € au Guidon Portésien pour l'organisation de la course cycliste de la Fête du Terroir.

7 - VENTE D'UN TERRAIN A UN PARTICULIER

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner une suite favorable à la demande de Monsieur Vincent ASTILLEROS et accepte de lui céder une partie de la parcelle cadastrée section A numéro 979 soit 90,50 m², cette parcelle étant mitoyenne de la parcelle section A numéro 808 appartenant à Monsieur ASTILLEROS.

Le Conseil indique que le prix de vente sera fixé à 10.000,00 € et que tous les frais annexes à cette vente (bornage, etc....) seront à la charge de M. ASTILLEROS. Madame le Maire est autorisée à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

8 - PERSONNEL COMMUNAL : INDEMNITE D'EXERCICE DES MISSIONS

En application des textes en vigueur, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer l'Indemnité d'Exercice des Missions (I.E.M.) au personnel communal au titre de l'exercice 2010. Le Conseil municipal vote une augmentation de 3% par rapport à 2009 (8 voix pour une augmentation de 3%, 6 voix pour une augmentation de 2%), soit une enveloppe globale de 17.550,00 €.

OBSERVATIONS :

Madame le Maire indique au Conseil municipal qu'elle retire de l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- Convention de vidéo protection au motif que l'information n'est pas assez complète pour se prononcer sur ce dossier.

- Agréments des sous traitants d'EIFPAGE (aménagements des rues de la Bonneterie et du M^{al} Leclerc) car cette entreprise a indiqué qu'elle n'avait pas de sous traitants en paiements directs. M. Didier CAZIMAJOU, Conseiller municipal, fait observer que l'entreprise pourra toujours, en cours de chantier, demander l'agrément de sous traitants, si nécessaire.

A l'issue de la réunion, les Conseillers présents ont signés le procès verbal des délibérations prises.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Thierry RENAUD, Conseiller municipal, présente le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du Service public d'assainissement non collectif.
- Madame THERON fait part des remerciements de Madame Catherine PANCONI, Présidente de l'Office de Tourisme de PORTETS, pour l'aide apportée par la commune dans l'organisation de la « Boucle Vigneronne 2010 ».
- Madame THERON donne lecture des cartes expédiées par les vacanciers : M. Jean-Claude VACHER (Conseiller municipal), M. Claude BRAY (Agent chargé de la communication)
- Monsieur Thierry RENAUD indique que les plis concernant le marché de la nouvelle station d'épuration ont été ouverts et que la négociation est en cours avec les entreprises. Les travaux devraient commencer très prochainement car la mise en service, à l'exclusion du raccordement avec le réseau de CASTRES GIRONDE, est prévu pour décembre 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23H00.